



Congès payés donnés en heures

Par **Sandrine**, le **29/06/2010** à **11:26**

Bonjour,

Infirmière en secteur privé, je travaille 8h/poste en roulement sur une grille pré établie pour l'année. Mes CP sont donnés en heures : 175 h au 1er Juin. Je pose 8h pr avoir 1 CP dc je n'ai plus que 22 jours et qq heures de CP. Mon employeur et le DRH disent qu'ils ont fait ça car c est avantageux pour nous... Ils disent que la loi ne parle pas en jours mais en semaines càd 5 semaines de CP et que nous avons nos 5 semaines/ an. Mais nous posons nos CP par rapport à une grille, ns ne posons que sur des jrs travaillés, le reste étant déjà des jrs de repos pré établis, nous n'y pouvons rien! Au bout du compte , nous n'avons pas nos 2,5jrs/mois. De plus, nous n'avons pas droit aux RTT.

Ma convention est la convention minière des personnels non cadres n° APE 8730. Nous pensons sérieusement à aller voir un inspecteur du travail.

Merci par avance pour vos conseils.

Cordialement.